

**Projet compte-rendu de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 10/03/2025 à la Station T de Thouars**

▪ **Personnes présentes :**

Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :

**Olivier CUBAUD**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Éric MOUSSERION**, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jocelyne MARTIN**, Conseil Départemental du Maine-et-Loire  
**Esther MAHIET-LUCAS**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Olivier FOUILLET**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Maryline GELEE**, Communauté de communes du Thouarsais  
**Monique NOLOT**, Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet  
**Dominique SECHET**, Cholet Agglomération  
**Pascal LAGOGUEE**, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais  
**Pascal BIRONNEAU**, Commune de Saint-Loup-Lamairé (ADM79)  
**Michel PONCHANT**, PNR Loire-Anjou-Touraine  
**Dominique REGNIER**, Syndicat du Val de Loire  
**Germain GIROUARD**, Syndicat de la Vallée de la Dive  
**Dominique MEEN**, Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

**Thierry BERNIER**, représentant de la Chambre Régionale d'Agriculture de Nouvelle-Aquitaine  
**Marc GARNIER**, représentant de la Fédération du Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique  
**Etienne BERGER**, représentant de l'Association Bocage Pays Branché  
**Anne-Marie ROUSSEAU**, représentante de l'Association Poitou-Charentes Nature  
**Paul PAULY-CALLOT**, représentant de l'UFC « Que Choisir » des Deux-Sèvres  
**Thomas AUBRUN**, représentant de l'Association des Irrigants réalimentés par les barrages des Deux-Sèvres  
**Elodine PATRIER**, représentante de l'Association des Irrigants Aquanide

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

**Florence BARRE**, représentante de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne  
**Audrey PILLET**, représentante de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine  
**Rémi ROUILLAT**, représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Lionel CHARTIER**, représentant de la DDT des Deux-Sèvres

▪ **Personnes excusées avec mandat :**

**Bruno LEFEBVRE**, Communauté de communes du Pays Loudunais, 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet donne pouvoir à **Éric MOUSSERION**

**Philippe ALBERT**, Communauté de communes Parthenay Gâtine donne pouvoir à **Dominique REGNIER**

**Brigitte BONNISSEAU**, représentante du Syndicat des Forestiers privés des Deux-Sèvres donne pouvoir à **Thomas AUBRUN**

**Claire GUILLET**, représentante de l'Association Agro-Bio Deux-Sèvres donne pouvoir à **Thomas AUBRUN**

**Sophie BROCAS**, Préfète coordonnatrice du Bassin Loire-Bretagne donne pouvoir à **Rémi ROUILLAT**

**Jean-Louis HERAUD**, représentant de la DDETSPP des Deux-Sèvres donne pouvoir à **Lionel CHARTIER**

**Pierre-Julien EYMARD**, représentant de la DDT du Maine-et-Loire donne pouvoir à **Lionel CHARTIER**

▪ **Personnes excusées :**

**Emmanuel CHARRE**, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

**André MARTIN**, Conseil Régional des Pays de la Loire

**Jean-Louis LEDEUX**, Conseil Départemental de la Vienne

**Jean-François MOREAU**, Commune de Bressuire (ADM79)

**Gérard GIRET**, Syndicat Intercommunal du Bassin du Thouaret

**Patrice THOMAS**, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

**Bruno BILLEROT**, SPL des Eaux du Cébron

**Michel LANGEVIN**, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Maine-et-Loire

**Patrick MACHET**, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**Serge BOULANGER**, Préfet de la Vienne

**Géraldine LEMARCHANT**, représentante de la DDT de la Vienne

▪ **Autres participants :**

**Gilliane REMAUT**, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

**Pascal QUENIOT**, PNR Loire-Anjou-Touraine

**Patrick ALBARET**, Association de Sauvegarde des Rivières, de l'Environnement et des Moulins des Deux-Sèvres

**Flavien PICHON**, Syndicat d'Eau du Val du Thouet

**Cécile LACROIX**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres

**Estelle RAMONDENC**, Communauté de communes du Thouarsais

**Christophe BORDES**, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**Damien PAIVET**, Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

**Anaïs MOISON**, Chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime – Deux-Sèvres

**Alexis GROSELLER**, Chambre Interdépartementale d'Agriculture Charente-Maritime – Deux-Sèvres

**Flavie THOMAS**, Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet

**Yassine ENNABO**, Chargé de mission HMUC – SAGE Thouet

**Jocelyn ADAM**, Animateur SAGE Thouet

**Pierre PÉAUD**, Animateur SAGE Thouet

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle séance de la CLE du SAGE Thouet. Il présente ensuite l'ordre du jour à savoir :

- **Validation du compte-rendu de la CLE du 5 novembre 2024**
- **Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne**
- **Validation du plan de communication du SAGE**
- **Information avenant CT Thouet (CA Saumur Val de Loire)**
- **Informations et Questions diverses**

*La présentation projetée en séance est jointe au présent compte rendu.*

Après l'énumération des excusés et des pouvoirs reçus, il est précisé que suite à la prise d'un décret relatif au SAGE début décembre, il est aujourd'hui possible pour un membre de la CLE de recevoir deux pouvoirs de membres du même collège.

### **1. Validation du compte-rendu de la CLE du 5 novembre 2024**

M. CUBAUD propose de valider le compte-rendu de la CLE du 5 novembre 2024. Il est rappelé que cette séance a été consacrée principalement à la présentation de l'étude HMUC, son objectif, sa méthodologie, ... ainsi qu'une présentation du fonctionnement et de l'organisation de l'irrigation agricole issue de la réalimentation par le barrage du Cébron.

Sur l'irrigation agricole issue de la réalimentation du Cébron, M. BIRONNEAU s'interroge sur la date du 15 juin affichée dans le compte rendu.

M. AUBRUN, représentant de l'Association des Irrigants Réalimentés par les Barrages (AIRB 79) confirme que la réalimentation se fait bien à partir de cette date et jusqu'au 31 octobre. À partir du 15 juin, les volumes stockés en hiver peuvent être relâchés par la SPL des Eaux du Cébron et prélevés par les irrigants dans le cadre de conventions avec la SPL. Avant la date du 15 juin, les prélèvements « printaniers » réalisés sont des prélèvements directs dans le milieu.

Suite à cet échange, il est rappelé que le projet de compte-rendu du 5 novembre 2024 a été adressé aux membres de la CLE par mail en amont de la séance. M. CUBAUD consulte les membres de la CLE pour validation de ce document ; **le compte-rendu est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés, sans modification (28 votants - Pour : 28 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

### **2. Consultation sur les projets d'enjeux du bassin Loire-Bretagne**

*Arrivées : Eric MOUSSERION, Olivier FOUILLET, Jocelyne MARTIN*

Le comité de bassin Loire-Bretagne et la Préfète coordonnatrice du bassin ont lancé une consultation sur les projets d'enjeux du bassin dans le cadre de l'élaboration du prochain Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du prochain Plan de Gestion des

Risques Inondations (PGRI). Cette consultation est ouverte au grand public jusqu'au 25 mai, les assemblées comme la CLE sont invitées quant à elles à participer avant le 25 mars.

Pour l'élaboration du futur SDAGE, le comité de bassin a identifié 7 enjeux :

1. *La politique de l'eau à la hauteur des enjeux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique*
2. *La connaissance et la communication au service de la prise de conscience pour éclairer les choix, accompagner les transitions et affronter les ruptures*
3. *Les politiques territoriales, porteuses des nécessaires solidarités entre les acteurs et les territoires autour de la gestion de l'eau*
4. *La préservation et la restauration des fonctionnalités des sols, des milieux aquatiques, des zones humides et du cycle naturel de l'eau*
5. *La sobriété des usages, au cœur d'une gestion quantitative équilibrée, partagée et durable de l'eau*
6. *Une eau de qualité, pour la santé humaine et la préservation de la biodiversité*
7. *La préservation des estuaires et de la mer en conciliant les activités terrestres et marines*

Les membres de la CLE sont invités à réagir sur ces propositions d'enjeux et sur les pistes d'actions pour demain associées à ces enjeux.

M. MOUSSERION indique qu'il est nécessaire de pouvoir évaluer l'efficacité des politiques de l'eau. Des investissements importants ont pu être déjà faits, par exemple pour la restauration morphologique du Thouet 49, sans voir évoluer l'état des masses d'eau. Il s'interroge sur la méthode d'évaluation des eaux.

M. PONCHANT complète en soulevant le besoin d'évaluer le coût de l'inaction. Il ajoute que les pistes d'actions sont très générales.

Pierre PÉAUD confirme qu'à cette étape d'élaboration, les pistes d'actions restent « générales » et devront être déclinées en actions concrètes par le comité de bassin. La CLE sera de nouveau consultée lorsque le projet de SDAGE sera rédigé (début 2027 ?).

M. AUBRUN remarque qu'une piste d'action de l'enjeu 4 est de « *supprimer les plans d'eau les plus impactant dans le cadre d'une réflexion globale tenant compte de la biodiversité* » et qu'il faudrait également tenir compte du rôle potentiel du plan d'eau dans la gestion quantitative (stockage).

M. FOUILLET rebondit sur cette proposition en ajoutant que cette piste d'action doit aussi prendre en compte l'acceptabilité territoriale de ce type d'action.

Des échanges portent sur cette piste d'action et M. BORDES indique qu'il lui semble que l'approche de l'enjeu 4 « milieux aquatiques » est plus axée sur la biodiversité, d'où cette proposition faite par le comité de bassin.

M. BIRONNEAU réagit en soulevant le besoin d'évaluer avant de supprimer un plan d'eau.

M. CUBAUD souligne que la piste d'action cible les plans d'eau « les plus impactant » et suppose donc qu'il y ait une évaluation faite. Il est également indiqué que la suppression doit se faire dans le cadre d'une « réflexion globale ».

Sur les pistes d'actions de l'enjeu 5 « quantité », M. FOUILLET soulève que la notion de biodiversité est évoquée alors qu'inversement on ne retrouve pas un volet quantité dans l'enjeu 4 « milieux aquatiques ».

Sur l'enjeu 6 « qualité », M. PONCHANT indique que la piste d'action 6.1 « *Réduire les émissions des pollutions ponctuelles, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité* » devrait également prendre en compte les problématiques des pollutions diffuses, ce qui semble être partagé par les membres de la CLE.

Ensuite de nombreux échanges portent sur la protection des captages AEP.

M. AUBRUN relaie une remarque d'Agrobio 79 sur la piste d'action 6.2 « *Préserver une eau de bonne qualité, préalable indispensable à notre santé, à notre survie et à celle des milieux aquatiques et de la biodiversité* » qui suggère d'orienter prioritairement l'agriculture biologique sur les AAC des captages d'eau potable.

M<sup>me</sup> GELEE indique que pour elle, peu de choses sont faites sur les AAC des captages AEP, ce à quoi M. MEEN réagit en soulevant le besoin d'interdire tous les intrants sur ces périmètres « eau potable ».

M<sup>me</sup> REGNIER partage le besoin de « sacraliser » les AAC mais s'interroge sur la méthode et les moyens. Elle rappelle les coûts engendrés pour faire évoluer les pratiques.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU répond que les moyens devraient être alloués pour accompagner les agriculteurs dans ces évolutions.

M. FOUILLET rappelle que ces dernières décennies, il a été demandé aux agriculteurs de produire et qu'aujourd'hui il leur est demandé de faire évoluer leurs pratiques ce qui nécessite un accompagnement. Il ajoute aussi que des moyens importants ont déjà été mis en place par les syndicats d'eau et le Département (foncier).

M<sup>me</sup> REGNIER ajoute que l'impact sur la qualité de l'eau n'a pas pour seule origine l'agriculture, elle cite par exemple les impacts de l'avifaune sur la retenue du Cébron (phosphore -> cyanobactéries).

Suite à ces échanges nombreux, M. CUBAUD soulève que l'avis attendu est celui de la CLE et doit porter sur les 7 grands enjeux du bassin Loire-Bretagne et les pistes d'actions « générales » identifiés par le comité de bassin. En synthèse des échanges, il propose donc de donner un **avis favorable et de faire remonter certaines remarques émises par des membres de la CLE, à savoir :**

- **Sur la thématique des opérations sur plans d'eau, les projets de suppression doivent être faits dans le cadre d'une réflexion globale et prendre en compte l'acceptabilité territoriale.**

- Sur les aires d'alimentation de captages AEP, il est nécessaire de faire évoluer fortement les pratiques culturales (agriculture biologique, ...).
- La problématique de la pollution diffuse doit être prise en compte dans la piste d'action 6.1 « Réduite les émissions des pollutions ponctuelles, pour la santé humaine et la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité »

Cette proposition étant partagée par la CLE, cet avis et les observations seront remontés dans le cadre de la consultation.

Pour l'élaboration du futur PGRI, 4 nouveaux enjeux ont été identifiés, à savoir :

1. Comment s'organiser localement pour mieux gérer les risques inondation (mise en place de stratégies locales, répartition des rôles, gestion des digues, ...) ?
2. Comment mieux maîtriser l'urbanisation dans les documents et dans les plans de prévention des risques (PPR), en tenant compte du changement climatique ?
3. Comment améliorer la connaissance des phénomènes (impact du changement climatique, érosion du trait de côte, ruissellement, remontée de nappes) et de la vulnérabilité aux risques d'inondation ?
4. Comment mieux informer sur les risques d'inondation ?

Au vu de ces enjeux, M. MOUSSERION exprime le fait que ces éléments sont déjà repris localement et n'apportent pas de plus-value.

M. PONCHANT suggère que l'enjeu 2 ne se limite pas à l'urbanisation mais porte sur une logique plus large d'aménagement global du territoire.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU indique que les impacts du changement climatique doivent amener à porter aussi l'attention sur les territoires en dehors des Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI).

M. BIRONNEAU partage cet avis, les événements climatiques peuvent engendrer des problèmes sur l'ensemble du bassin. Il évoque également les enjeux des zones d'expansion des crues, zones tampon, du rôle des zones humides ainsi que de la notion de la culture du risque et de la communication auprès du grand public.

M<sup>me</sup> REGNIER confirme l'importance de la culture du risque et de la mémoire des événements « inondations ».

Suite à ces échanges sur l'enjeu inondation, M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de faire remonter **un avis favorable en précisant la nécessité d'élargir les réflexions sur l'ensemble du bassin (hors TRI) et dans une logique d'aménagement de l'espace au sens large.**

Cette proposition étant partagée par la CLE, cet avis et les observations seront remontés dans le cadre de la consultation.

En conclusion, il est rappelé que cette consultation est ouverte à tous jusqu'au 25 mai et que chacun peut y prendre part individuellement ou au titre de sa collectivité – structure.

### 3. Validation du plan de communication du SAGE

Départ : Audrey PILLET

La disposition 68 du SAGE demande la mise en œuvre d'actions de communication et l'élaboration d'un plan de communication visant à faciliter la compréhension des objectifs du SAGE et l'appropriation des enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire. Pour répondre à cette disposition, un travail a été engagé par le Bureau de la CLE et le sujet a également été discuté lors de la séance de la CLE du 10 octobre 2024.

Depuis, le Bureau de la CLE s'est réuni le 10 février 2025 pour pré-valider le plan de communication « rédigé » du SAGE. Ce document a été transmis en document préparatoire de la séance et est présenté aux membres de la CLE pour validation.

Les différentes parties du document sont détaillées à savoir : objectif et axes stratégiques de la communication, thématiques, publics cibles, accroche, actions proposées, financement-budget et points de vigilance-limites (cf. *présentation*).

Il est également précisé que les actions de communication relatives au SAGE sont financées à 70% par l'Agence de l'eau si un plan de communication est validé par la CLE.

Suite à cette présentation, M<sup>me</sup> MARTIN note qu'en l'absence de chargé de communication au sein de la cellule d'animation du SAGE, certaines actions sont ciblées sur du temps d'animation « générale » et qu'il pourrait être intéressant d'estimer ce temps d'agents nécessaire, venant en supplément des autres missions des animateurs.

M. CUBAUD confirme que les actions de communication déployées ces dernières années et celles envisagées le seront sur du temps d'animation générale. Une estimation d'ETP alloués aux actions de communication pourra être ajoutée au document.

M. MOUSSERION rappelle que des actions de communication sont aussi portées par les acteurs du bassin et qu'il faudra être vigilant à ne pas brouiller les messages et ne pas faire de doublons avec les actions déjà mises en œuvre. D'où l'importance de la recherche de mutualisation des actions et de la mise en place des réseaux identifiés.

M. CUBAUD propose aux membres de la CLE de valider le plan de communication du SAGE ; **le plan de communication du SAGE est validé à l'unanimité des membres présents ou représentés (Votants : 31 – Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0).**

En complément, il est précisé que fin 2024 un nouveau numéro de la lettre d'information du SAGE a été édité et diffusé. De plus une page Facebook et une page LinkedIn ont été ouvertes pour permettre de relayer les actualités relatives à l'eau et les activités de la CLE auprès du grand public.

Facebook : [« Le bassin versant du Thouet – SAGE Thouet »](#)

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/le-bassin-versant-du-thouet-sage-thouet/posts/?feedView=all>

#### 4. Information avenant CT Thouet (CA Saumur Val de Loire)

Le Contrat Territorial Thouet porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL) et le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet (SMVT) a été présenté à la CLE en mars 2024 et un avis favorable avec remarques a été donné.

Sur le territoire de l'Agglomération de Saumur, ce CT comprend des actions sur l'AAC de la Fontaine Bourreau à Montreuil-Bellay et sur l'AAC du Prieuré de la Madeleine à Fontevraud l'Abbaye (hors périmètre SAGE).

Pour l'AAC de la Fontaine Bourreau, l'année 2024 devait permettre à la CASVL de préciser les actions à porter pour ensuite les intégrer via avenant au CT et les mettre en œuvre en 2025 et 2026.

Gilliane REMAUT, chef du service Eau et assainissement à la CASVL, présente aux membres de la CLE, la qualité des eaux des captages, les travaux 2024 et les actions envisagées (*cf. présentation*).

Pour le captage du Prieuré de la Madeleine (hors périmètre SAGE), elle indique qu'un travail de redéfinition de l'AAC est en cours.

Pour le captage de la Fontaine Bourreau, l'année 2024 a permis de co-construire un plan d'actions pour l'AAC avec les acteurs du territoire (agriculteurs, services état, financeurs, chambre d'agriculture, GABB ; CIVAM, PNR Loire Anjou Touraine, ...). Ainsi les actions suivantes ont été identifiées et seront intégrées au CT via avenant :

- Accompagnement collectif : tours de plaine, formations, réunions techniques, ...
- Diagnostic et accompagnement individuel vers un système économe en intrants et efficient économiquement
- Accompagner le développement des circuits courts (lien PAT, service éco CASVL, ...)
- Étude de faisabilité sur la mise en place de filières BNI/AB
- Sensibiliser et maintenir le niveau d'agriculture biologique sur le territoire
- Étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un PSE
- Communiquer, sensibiliser et mettre en réseau les acteurs du territoire
- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement du captage

M<sup>me</sup> MARTIN s'interroge sur le fonctionnement du captage de la Fontaine Bourreau et sur l'origine des eaux.

M<sup>me</sup> REMAUT répond qu'à ce jour la délimitation de l'AAC de la Fontaine Bourreau n'est pas remise en cause et donc que le plan d'actions a été défini sur ce périmètre. Elle partage l'avis de M<sup>me</sup> MARTIN sur le besoin de rester vigilant sur l'évolution de la qualité des eaux et précise que ces dernières années la qualité tend vers une amélioration.

Des échanges portent sur la présence de pesticides dans les eaux et du lien supposé avec la présence d'une usine SEVESO sur le périmètre (Phytoeurop). Il est précisé que la CASVL se base sur les données de la DREAL pour le suivi de l'activité de cette usine.

M<sup>me</sup> REGNIER note les fluctuations des taux de nitrates et fait le lien avec les captages AEP du Thouarsais qui présentent des stocks en nitrates importants dans le sol ; stocks ne présageant pas d'amélioration de la qualité des eaux dans les prochaines années. Elle demande si la CASVL a des craintes sur ce sujet.

M<sup>me</sup> REMAUT indique que pour la fluctuation du taux de nitrates une explication peut se faire en lien avec les conditions météorologique et les remontées de nappes. Elle ajoute qu'il n'y a pas eu d'étude pour évaluer le stock de nitrate dans le sol et donc qu'il est difficile d'estimer les évolutions futures.

M<sup>me</sup> ROUSSEAU demande si la CASVL a connaissance d'AAC sur lesquelles aucun nitrate n'est épandu.

M<sup>me</sup> REMAUT indique ne pas avoir connaissance d'AAC de ce type. Elle soulève que le taux sur l'AAC de la Fontaine Bourreau est « raisonnable » (inférieur à 30mg/L) en comparaison d'autres captages gérés par la CASVL où les taux peuvent tendre vers 95mg/L.

M. BIRONNEAU remarque qu'une voie ferrée passe sur l'AAC et demande si le sujet du traitement du réseau SNCF est à considérer.

Il est répondu que cette voie est une boucle gérée par la CASVL et donc qu'il n'y a pas de traitement.

En conclusion, il est indiqué que les actions présentées par la CASVL seront intégrées au CT Thouet qui comprend aussi de nombreuses autres actions (milieux aquatiques). Comme pour tous les CT du périmètre du SAGE, à la fin des 3 années de programmation un bilan des actions sera présenté à la CLE.

## **5. Informations et questions diverses**

### Décret SAGE

Un décret relatif aux SAGE a été pris le 2 décembre 2024. Ce décret modifie plusieurs dispositions du code de l'environnement afin de clarifier les procédures d'élaboration, de modification et de révision des SAGE, de préciser le contenu des documents des SAGE et améliorer les fonctionnements des CLE. Ce décret modifie également certaines dispositions du code de l'urbanisme afin de faciliter l'intégration des règles issues des SAGE dans les documents d'urbanisme.

Les modifications issues du décret sont présentées (cf. présentation).

La prise en compte de ce décret nécessitera la modification des règles de fonctionnement de la CLE ainsi que la prise d'un arrêté préfectoral de modification de la composition de la CLE.

### Dépôts plaintes

Les membres de la CLE sont informés de deux plaintes déposées par Deux-Sèvres Nature Environnement et France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine auprès du procureur de la

République. Ces plaintes contre X concernent des atteintes à des zones humides, cours d'eau et haies-boisements protégées au PLUi.

L'information a été transmise à la cellule d'animation du SAGE du fait du lien du non-respect de la règle du SAGE sur la protection des zones humides.

M. LAGOGUEE indique que la commune de Bressuire a également déposé plainte dans le cadre d'un de ces dossiers.

#### Dossiers transmis pour information

Les dossiers soumis à avis ou transmis pour information dans le cadre des procédures IOTA, des arrêtés préfectoraux, ... sont listés.

#### Informations diverses

M<sup>me</sup> ROUSSEAU demande des informations sur les travaux des OUGC du bassin ainsi que sur l'avancée de la mise en œuvre des actions de la ZPAAC des Lutineaux.

Pour l'OUGC de la Dive, M<sup>me</sup> PATRIER rappelle que l'Association des Irrigants de la Vienne a été désignée OUGC depuis septembre 2022. Actuellement l'OUGC travaille sur le Plan Annuel de Répartition (PAR) 2025. Il est prévu une présentation du fonctionnement de l'OUGC lors d'une prochaine séance de la CLE.

Pour l'OUGC TTA, Pierre PÉAUD indique que la Chambre d'agriculture (CIA) 17-79 et les DDT travaillent actuellement sur le PAR 2025. Au sujet des expertises des plans d'eau restantes à faire, pour déterminer si les prélèvements sont connectés au milieu ou non, la CIA 17-79 a souhaité ne pas réaliser ces expertises pour l'heure et donc considérer ces prélèvements dans la catégorie « printemps-été ». Le PAR 2025 devrait donc ne plus afficher de volumes dits « à expertiser ». L'OUGC TTA pourra également être sollicité pour une présentation en CLE.

Au sujet de la ZPAAC des Lutineaux, Pierre PÉAUD indique ne pas avoir connaissance de la tenue d'une réunion du comité de pilotage récemment où à venir.

M. PICHON informe qu'une réunion de travail avec les services de l'État a eu lieu et que le SEVT s'interroge sur la gouvernance et sur le taux d'adhésion à la charte de la ZPAAC.

Afin de répondre au mieux aux différentes questions posées ci-avant, M. CHARTIER propose qu'un point ZPAAC des Lutineaux soit fait lors de la prochaine CLE.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les membres de la CLE et lève la séance.